



The **ORIGINALS** ACADEMY

PERMIS D'EXPLOITATION

Pour les exploitants, créateurs ou repreneurs d'entreprises du secteur des Hôtels-Cafés-Restaurants-Discothèques se doivent d'obtenir au préalable le Permis d'Exploitation, afin de pouvoir effectuer la déclaration de licence en Mairie et rendre ainsi opérationnelle leur entreprise.

Prérequis obligatoire :

- **Formation par visioconférence, connexion internet et PC ou tablette avec Webcam**
- **Ordinateur portable**
- **Maitrise de la langue française**
- **Wifi (à distance)**

FORMACODE :

Objectifs pédagogiques :

Évolution de la législation débits de boissons, restaurants et à emporter :

- Le Permis d'Exploitation concerne tout futur exploitant à l'occasion de l'ouverture, de la mutation, de la translation ou du transfert d'une licence de débit de boissons III et IV ouvert après avril 2007.
- Depuis avril 2009, il s'adresse à toute personne déclarant l'ouverture ou la mutation d'un établissement pourvu de la "petite licence restaurant" ou "restaurant".

Sensibiliser les exploitants CHRD, la réglementation des débits de boissons :

- Cette formation permet d'acquérir une bonne maîtrise de l'exploitation spécifique d'un débit de boissons, de sensibiliser et de responsabiliser les exploitants aux obligations particulières de la vente d'alcool, en leur donnant toutes les informations liées aux normes législatives, réglementaires et jurisprudentielles qui leur sont applicables
- La formation est par conséquent un moyen préventif de lutte contre l'abus d'alcool et les différentes nuisances occasionnées par une exploitation mal contrôlée. Elle permet également de connaître les risques de sanctions spécifiques aux débits de boissons.

Méthodes pédagogiques :

Supports audiovisuels, animation de groupe, remise de documents, évaluation des acquis.

Modalités d'évaluation :

- Délivrance du CERFA
- Permis d'exploitation du Ministère de l'Intérieur.

PROGRAMME DE FORMATION

Le cadre législatif et réglementaire

- Les sources de droit et les applications
- La codification des dispositions relatives aux débits de boissons dans le code de la santé publique
- Organisation administrative et judiciaire
- La police administrative générale
- La police administrative spéciale

Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons

- Les conditions liées à la licence et à la personne
- Les déclarations préalables à l'ouverture
- La vie d'une licence
- Les débits temporaires

Les obligations d'exploitation

- L'établissement
- La santé publique
- L'ordre public

Les fermetures administratives et judiciaires

La réglementation locale

L'animation dans les établissements

MODALITES D'INSCRIPTION

* Nous vous conseillons d'être dans un endroit calme, qui vous permettra de suivre dans les meilleures conditions votre formation

Formations INTER à distance ou en présentiel

De 10 à 12 participants
20h de formation
A partir de 450 € HT/ jour/personne

Formations INTRA à distance ou en présentiel

Nous contacter pour la réalisation
d'un devis

Tous nos formateurs sont recrutés via un processus qualité précis.

CONTACTEZ-NOUS

academy@theoriginalshotels.com
+33 (0)1 44 84 44 07

NOS RÉSEAUX SOCIAUX



#APPRENEZORIGINAL